

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 27 mars 2012, à 19 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François (entrée en séance à 19 h 45), BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre (entrée en séance à 19 h 45), SAINT ANDRE Bernard.

Absente excusée : RIAUX Caroline.

Absente : DEHE CASTERA Anne.

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011**

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 380 809,33 € pour 491 053,47 € de recettes.
Investissement :	dépenses de 142 891,40 € pour 121 602,64 € de recettes.
Les restes à réaliser :	sont de 42 635,00 € en dépenses d'investissement
Résultat de clôture :	déficit d'investissement de 63 923,76 € compensé par l'excédent de fonctionnement de 110 244,14 € laissant ainsi apparaître un résultat de 46 320,38 € reporté en fonctionnement.

**Adopté à l'unanimité soit 10 voix POUR**

Pour l'assainissement, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 9 240,51 € pour 14 936,33 € de recettes
Investissement :	dépenses de 13 180,89 pour 207 041,07 € de recettes.
Les restes à réaliser :	463 094,00 € en dépenses d'investissement et de 213 317,00 € en recettes d'investissement
Résultat de clôture :	199 556,00 €

**Adopté à l'unanimité soit 10 voix POUR.**

Pour l'atelier-relais PICARLES, les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :	dépenses de 1 115,60 € pour 4 540,12 € de recettes.
Investissement :	dépenses de 5 478,55 € pour 2 673,77 € de recettes.
Résultat de clôture :	619,74 € reporté en fonctionnement.

**Adopté à l'unanimité soit 10 voix POUR**

Pour le lotissement, il n'y a eu aucun mouvement en 2011.

### **2. VOTE DES TAXES POUR L'ANNEE 2012**

Le maire rappelle que si l'évolution de la base d'imposition des taxes habituelles affectées aux ressources des communes est du ressort des services fiscaux, la fixation des taux des taxes communales est de la compétence du conseil municipal. Pour que celui-ci se prononce, il propose de rappeler les taux appliqués à ce jour, le produit généré par chaque taxe en 2011 et celui attendu, en 2012, avec la seule évolution des bases d'imposition.

Taxe d'habitation   taux = 18,71% produit 2011= 97984 € produit attendu 2012=106198 €  
Taxe foncier bâti   taux = 10,04% produit 2011= 35511 € produit attendu 2012= 38283 €  
Taxe foncier non bâti taux = 29,90% produit 2011= 18269 € produit attendu 2012= 18747 €  
Taxe C.F.E.\*        taux = 25,78% produit 2011= 7554 €   produit attendu 2012= 11472 €  
Les recettes 2011 ont atteint 159318 € ; les recettes attendues en 2012 sont de 174000 €.  
Le maire propose le maintien des taux actuels.

**Le maintien de ces taux est voté à l'unanimité soit 13 voix POUR.**

\*C.F.E. = Contribution Foncière des Entreprises

### **3. INVESTISSEMENTS 2012 ET DEMANDE DE FINANCEMENT AMENDES DE POLICE**

Pour les investissements 2012, il est décidé de procéder à l'achat d'une lame de déneigement et d'une débroussailleuse.

La procédure de demande de financement par les amendes de police sera lancée.

### **4. BUDGETS PRIMITIFS 2012**

Après étude des différents postes et validation, il est noté qu'il s'équilibre en recettes et dépenses à 489 409 € en fonctionnement et à 168 954 € en investissement.

**Adopté à l'unanimité, soit 13 voix POUR.**

Budget assainissement :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 41 279,00 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 450 556,00 €.

**Adopté à l'unanimité soit 13 voix POUR.**

Pour l'atelier-relais PICARLES :

Fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 4 649,00 €

Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à 5 748,00 €.

**Adopté à l'unanimité soit 13 voix POUR.**

Pour le lotissement, la procédure concernant le permis de lotir est réactivée. Le maître d'ouvrage va procéder au chiffrage du coût des réseaux. Le maire propose d'afficher un budget de 100 000 € à affiner dans l'année et couvert par un montant d'emprunt.

**Adopté à l'unanimité soit 13 voix POUR.**

### **5. EMPLOIS EN CONTRAT D'INSERTION**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal une procédure d'embauche de 2 personnes en contrat CUI-CAE, pour une durée de travail de 20 h/semaine et pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, a été lancée auprès de Pôle Emploi, afin d'apporter une aide aux agents chargés de l'entretien technique de la commune. La candidature de M. GENIN Fabien a été retenue et de nouvelles candidatures sont sollicitées auprès de Pôle Emploi pour le second poste car les entretiens effectués par la commission *ad hoc* n'ont pas permis d'effectuer de sélection supplémentaire.

### **6. DEMANDE PRESENTEE PAR L'ECOLE POUR LE PAIEMENT D'UNE PRESTATION DE PRESENTATION D'ANIMATIONS SUR LE JEU PROPOSEES PAR LE CENTRE SOCIAL**

Par lettre du 12 mars 2012, l'Ecole sollicite le paiement du temps (3 heures) d'une intervenante privée qui propose de présenter aux élèves des écoles des animations sur le jeu, dans le cadre d'une action couverte par le Centre Social de la Montagne Bourbonnaise. L'école demande *in fine* le financement de ces animations s'intégrant dans le Projet d'Ecole « Culture et Coopération ».

Le conseil municipal s'inquiète, peut-être à tort, en avalisant la dépense, certes minime présentée (93 €), d'apporter sa caution à l'entrée dans l'école d'une personne privée dont l'agrément par le système scolaire reste à vérifier. Il sollicite de la part de l'école et du centre social de plus amples explications avant de se prononcer.

## **7. EXTENSION RESEAU BASSE TENSION A PUYRAVEL**

Une construction est envisagée en sortie du hameau de Puyravel, en direction de chez Gentil ; une extension de l'alimentation électrique sur 90 m est nécessaire selon le S.D.E 03. Comme pour des cas similaires, la commune donne son accord et les employés communaux procéderont, le moment venu, à la confection de la fouille d'enfouissement.

## **4. AFFAIRES DIVERSES**

### **- convention avec la SAFER :**

Le maire rappelle au conseil municipal que l'évolution du milieu rural a permis d'étendre le domaine d'action des SAFER à l'ensemble des problèmes fonciers liés au développement rural. La SAFER propose donc aux communes la signature d'une convention afin que cet organisme mette à disposition des collectivités locales signataires les services suivants : veille foncière et connaissance du marché, enquête et décision de préempter, lutte contre la spéculation foncière, réalisation d'études agricoles et foncières, prospections et négociations foncières (constitution de réserves et/ou acquisitions sous emprise des différents projets), gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité.

La convention cadre décline toutes les missions que peut réaliser la SAFER pour la collectivité sans engagement financier de la commune. Seul le service « Veille foncière – VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier » induit une facturation annuelle forfaitaire H.T. de 125 € mais il permet à la commune de connaître, sous 2 jours, les déclarations d'intention d'aliéner réalisées sur les terrains agricoles et naturels de son territoire.

Le conseil municipal émet un avis favorable et mandate le maire pour signer cette convention avec la SAFER.

### **- commission école :**

Le maire demande à la commission de se réunir afin de rencontrer le personnel enseignant, à l'école, et écouter les doléances relatives aux modifications sollicitées au sein de l'appartement de fonction. Il prendra l'attache de Caroline RIAUX, responsable de cette commission, afin qu'une date de réunion soit prochainement déterminée.

### **- organisation des bureaux de vote :**

La pré-organisation des bureaux de vote pour l'ensemble des élections de ce printemps est définie ; les conseillers municipaux qui voudraient déroger aux heures arrêtées devront convenir d'un arrangement avec un de leurs collègues.

8 h à 10 h : MM. Michel Desbatisse, Laurent Moulinoux et Pierre Poyet.

10 h à 12 h : Mme Odile Basmaison, MM. Daniel Basmaison et Albert Grelier.

12 h à 14 h : MM. Pierre Duzellier, Jean-René Lafaye et Bernard Saint-André.

14 h à 16 h : Mmes Anne Dehé Castera, Caroline Riaux et M. Jean-Marcel Lazzérini.

16 h à 18 h : MM. Jean-Paul Bletterie, François Fradin et Pierre Gitenay.

La séance est levée à 21 h 30

Compte-rendu vu par le Maire

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 31 mars 2012